



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 18 mai 2021, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SNV en vue d'exploiter un abattoir de volailles situé sur la commune de DROUÉ, sera ouverte en mairie de DROUÉ, du **lundi 14 juin 2021 à 9h00 au jeudi 15 juillet 2021 inclus à 12h00**.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, le plan d'épandage et l'avis de l'autorité environnementale :

– sera déposé dans les mairies de BOUFFRY, BOURSAY, DROUÉ et SAINT-AGIL, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

– disponible sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

Monsieur Bernard COQUELET, fonctionnaire de la direction départementale de l'équipement en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DROUÉ :

- le **lundi 14 juin 2021 de 9h00 à 12h00**,
- le **mardi 22 juin 2021 de 9h00 à 12h00**,
- le **mercredi 7 juillet 2021 de 14h30 à 17h30**,
- le **jeudi 15 juillet 2021 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de DROUÉ, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Christophe MAREAU (tél : 02 54 89 40 40) .

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie de DROUÉ, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace "Publications" - "Enquêtes publiques".

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.